



EHESP

N° 55/2022/DIR

**DECISION RELATIVE A LA DESIGNATION DU REFERENT DE L'EHESP EN MATIERE DE LAICITE,
LUTTE CONTRE LA RADICALISATION, LE RACISME ET L'ANTISEMITISME**

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu la charte de la laïcité dans les services publics adoptée par le comité interministériel de la laïcité du 9 décembre 2021,

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

DECIDE

Article 1 : Désigne Madame Annette QUERO en qualité de référente laïcité.

Article 2 : Etendre cette mission confiée à Madame Annette QUERO aux domaines de la lutte contre la radicalisation, le racisme et l'antisémitisme.

Rennes, le 24 août 2022

M. Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP